



Commune de MAGESCQ

Date de convocation :
18/11/2020

Date d'affichage :
18/11/2020

Nombres de conseillers :

En exercice :	19
Présents :	17
Absent :	1
Pouvoirs :	2
Votants :	18

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 23 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Alain SOUMAT, Maire.

Présents :

M. SOUMAT, Mme DUPOND, M. MONSACRE, Mme DE OLIVEIRA PITON, M. MENARD, Mme LAGARDERE, M. DASSE, Mme RODRIGUES SAUBION, M. VIGNES, Mme LAYMOND, Mme CARRERE, Mme CHIGART, M. CHEBASSIER, M. DAGUERRE, Mme BENOIT, M. SAVARY, M. CASTILLON

Absents excusés :

Mme CHEVALIER KNEZEVIC

Pouvoirs :

Mme DUPOND pouvoir donné à M. SOUMAT jusqu'à son arrivé à 19h20
M. BARRUCAND pouvoir donné à Mme LAYMOND

Secrétaire de séance : M. CHEBASSIER Sébastien

ORDRE DU JOUR

1. **Délibération N° 2020/0073** : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

2. **Délibération N° 2020/0074** : Mise en place des modalités relatives aux heures supplémentaires et complémentaires
3. **Délibération N° 2020/0075** : Ouverture de 2 postes d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet
4. **Délibération N° 2020/0076** : Mise à jour du tableau des effectifs
5. **Délibération N° 2020/0077** : Instauration de principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz
6. **Délibération N° 2020/0078** : Attribution des subventions exceptionnelles aux associations
7. **Délibération N° 2020/0079** : Décision Modificative N° 1 au Budget Principal de la Commune
8. **Délibération N° 2020/0080** : Lotissement La Pillère 1 et 2 – Détermination du prix de vente des parcelles
9. **Délibération N° 2020/0081** : Instauration de la Taxe d'Aménagement majorée dans le Centre Bourg
10. **Délibération N° 2020/0082** : Autorisation de cession d'une parcelle avant la période de 10 ans dans le lotissement « CAP COSTE »
11. **Délibération N° 2020/0083** : Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes
12. **Point d'information :**
 - ✓ Présentation du projet de règlement relatif à la mise en œuvre du budget participatif
 - ✓ Point d'information sur l'actualité du Conseil Municipal des Jeunes
 - ✓ Présentation du Projet d'aménagement des berges du Saunus en lien avec le Syndicat des Rivières
 - ✓ Entreprise retenue dans le cadre des travaux de remplacement de la toiture des ateliers municipaux
 - ✓ Lotissement La Pillère II – Attribution des lots aux entreprises et projet de cahier des charges
 - ✓ Point de situation sur le cabinet médical
 - ✓ Projet d'implantation d'un débit de tabac

13. Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

2020/0073 : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'il est annexé

VOTE :	- POUR :	18
	- CONTRE :	0
	- ABSTENTION :	0

Reçu à la Préfecture des Landes le 27 novembre 2020

2020/0074 : MODALITÉS RELATIVES À LA COMPENSATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** les modalités de compensation des heures supplémentaires, s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret.

VOTE :	- POUR :	18
	- CONTRE :	0
	- ABSTENTION :	0

Reçu à la Préfecture des Landes le 27 novembre 2020

2020/0075 : OUVERTURE DE 2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide :

- **DE CRÉER** deux emplois temporaires à temps non-complet d'adjoint technique territorial, sur la catégorie hiérarchique C, à raison de 25 heures/semaine pour le premier et de 17 heures/semaine pour le second.
- **DE VALIDER** les recrutements pour la période du 4 janvier 2021 au 6 juillet 2021, avec possibilité de renouvellement si nécessaire, pour faire face à l'accroissement d'activité dans les services de restauration scolaire et d'entretien des locaux,
- **DE RÉMUNÉRER** les agents recrutés sur la base de l'indice brut 348 correspondant au 1er échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique, emploi de catégorie hiérarchique C.
- **DE PRÉCISER** que les agents recrutés seront chargés d'assurer les fonctions d'ouvrier polyvalent,

et que le recrutement se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois.

- **D'INSCRIRE** au budget principal de la Commune les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi qu'aux charges sociales s'y rapportant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux formalités de recrutement.
- **D'APPROUVER** les modalités de compensation des heures supplémentaires, s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret.

VOTE : - POUR : **18**
 - CONTRE : **0**
 - ABSTENTION : **0**

Reçu à la Préfecture des Landes le 27 novembre 2020

2020/0076 : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} NOVEMBRE 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide :

- **DE SUPPRIMER** les 4 postes listés ci-après à compter du 1^{er} novembre 2020 :
 - Un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} Classe (29,50/35^{ème})
 - Un poste d'adjoint d'animation (32/35^{ème})
 - Un poste d'adjoint technique (27/35^{ème})
 - Un poste d'adjoint technique (20/35^{ème})
- **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2020, dont un tableau est annexé à la présente délibération.

VOTE : - POUR : **18**
 - CONTRE : **0**
 - ABSTENTION : **0**

Reçu à la Préfecture des Landes le 27 novembre 2020

2020/0077 : INSTAURATION DE LA REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR LES CHANTIERS PROVISOIRES DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide :

- **D'INSTAURER** ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz,
- **DE FIXER** le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

VOTE : - POUR : **18**
 - CONTRE : **0**
 - ABSTENTION : **0**

Reçu à la Préfecture des Landes le 27 novembre 2020

2020/0078 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions exceptionnelles aux associations pour un montant total de 4 335,00 €, au titre de l'exercice comptable 2020, selon la répartition indiquée dans le tableau ci-après :

Associations	Proposition de Subv. Except. 2020
FA SI LA Canté	200,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Magescq	450,00 €
Arrêt Création	450,00 €
Association des Parents d'Élèves (APE)	450,00 €
Magescq Basket	185,00 €
Badminton Magesquois	450,00 €
La récré des pitchouns	380,00 €
Tennis Magescq	450,00 €
Judo Club de Magescq	450,00 €
Club Taurin Magescq – Cape et Corde	450,00 €
ACCA de Magescq	420,00 €
TOTAL DES SUBV. EXCEPTIONNELLES	4 335,00 €

- **DE VALIDER et D'ATTRIBUER** les subventions relatives à la répartition des recettes liées aux

panneaux publicitaires pour un montant total de 1 700,00 € et selon le tableau présenté ci-après :

Association	2020
Gymnastique	284,75 €
Judo Club de Magescq	471,75 €
Tennis Magescq	471,75 €
Badminton Magescquois	471,75 €
TOTAL REVERSEMENTS DES PANNEAUX PUBLICITAIRES	1 700,00 €

- **DE VALIDER** le principe de répartition de l'enveloppe de 1 200,00 € relative aux subventions complémentaires. Ces dernières seront versées sur présentation d'un justificatif par l'association ayant droit ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution des décisions prises par le Conseil Municipal.

VOTE : - POUR : **17**
 - CONTRE : **0**
 - ABSTENTION : **1**

Reçu à la Préfecture des Landes le 27 novembre 2020

2020/0079 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative N° 1 telle qu'elle vient de lui être présentée.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Libellé	Opé.	Libellé	-	+
21	2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	122	Mairie	40 000,00 €	
16	16876	Autres établissements publics locaux	-	Non individualisé		5 000,00 €
21	2182	Matériel de transport	-	Non individualisé		35 000,00 €
TOTAL					40 000,00 €	40 000,00 €

VOTE : - POUR : **18**
 - CONTRE : **0**
 - ABSTENTION : **0**

Reçu à la Préfecture des Landes le 27 novembre 2020

2020/0080 : LOTISSEMENT LA PILLÈRE – FIXATION DES PRIX DE VENTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide :

➤ **D'APPROUVER** les prix de vente ci-dessous :

- 110 € par m² pour les parcelles numérotées de 2 à 24 ainsi que pour celles numérotées de 29 à 33
- 105 € par m² pour la parcelle numérotée 28
- 100 € par m² pour les parcelles numérotées 1, 25, 26, 27, 34, 35, 36, 37 et 38

VOTE :	- POUR :	18
	- CONTRE :	0
	- ABSTENTION :	0

Reçu à la Préfecture des Landes le 27 novembre 2020

2020/0081 : DÉTERMINATION D'UN TAUX MAJORÉ SECTORISÉ DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ET EXONÉRATIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide :

- **DE MAINTENIR** un taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal et de 10 % sur le secteur 1 annexé à la présente délibération ;
- **D'INSTITUER** sur le secteur 2, délimité au plan joint, un taux de 7,5 %.
- **DE REPORTER** la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) concerné à titre d'information.
- **DE MAINTENIR** les exonérations à la Taxe d'Aménagement suivantes :
 - Pour moitié les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – Prêts Locatifs Aidés d'Intégration qui sont exonérés de plein droit ou du PTZ+ - Prêts à Taux Zéro).
 - Totalemment les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
 - Exonération à hauteur de 50 % de la surface, les locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (logements financés avec un Prêt à Taux Zéro (PTZ +).
- **DE VALIDER** la présente délibération accompagnée du plan pour une durée d'un an reconductible.

- **DE MAINTENIR** strictement les autres conditions d'application des délibérations du 25 octobre 2011 et du 16 octobre 2013 instituant la taxe d'aménagement sur la commune de Magescq.
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération aux services de l'Etat en charge de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du deuxième mois suivant son adoption.

DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

VOTE : - POUR : **18**
 - CONTRE : **0**
 - ABSTENTION : **0**

Reçu à la Préfecture des Landes le 27 novembre 2020

2020/0082 : AUTORISATION DE VENTE D'UNE PARCELLE AU LOTISSEMENT « CAP COSTE »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** M. et Mme HUTH à vendre le bien immobilier situé au 20 rue des Chênes Verts, au lotissement Cap Coste.

VOTE : - POUR : **18**
 - CONTRE : **0**
 - ABSTENTION : **0**

Reçu à la Préfecture des Landes le 27 novembre 2020

**2020/0083 : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES
 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal décide :

- **DE DÉCIDER**, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation des représentants de la commune pour siéger au sein de la CLECT au scrutin secret,
- **DE DÉSIGNER**, au vu des résultats, les représentants titulaire et suppléant suivants de la commune pour siéger au sein de la CLECT :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Alain SOUMAT	Florence DUPOND

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à notifier la présente au président de MACS,

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

VOTE :	- POUR :	18
	- CONTRE :	0
	- ABSTENTION :	0

Reçu à la Préfecture des Landes le 27 novembre 2020